

**LETTRE AVIS pour les répondants à la première vague uniquement (2005)**

LIEU, le  
Réf. :

Objet : Enquête sur l'étude des relations familiales et intergénérationnelles (Ined-Insee)

Madame, Monsieur,

Vous avez participé en 2005 à l'enquête « Étude des relations familiales et intergénérationnelles ». Suite à votre accord, il était prévu de vous réinterroger en 2008 mais l'entretien n'a pas pu être réalisé. Un dernier entretien est cependant prévu cet automne.

Cette étude importante permet de décrire les situations familiales dans toutes leurs diversités. Plusieurs études ont déjà été réalisées et largement relayées par les médias. La parution de l'ouvrage *Portraits de familles* présente notamment un ensemble de résultats issus de cette étude (<http://erfi.web.ined.fr/>).

Monsieur ou Madame....., enquêteur [ou enquêtrice] de l'Insee prendra prochainement contact avec vous. Il [ou elle] sera muni[e] d'une carte officielle l'accréditant. Il est important qu'il [elle] puisse rencontrer la même personne que celle qui avait répondu en 2005. Sa participation à cette dernière étape est fondamentale pour la qualité des résultats.

Soyez assuré(e)s que comme la loi en fait la plus stricte obligation, vos réponses resteront strictement anonymes et confidentielles. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Je vous remercie de l'accueil réservé à l'enquêteur [ou enquêtrice] et vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Régional,

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique sans avoir de caractère obligatoire.

Label n° %%% du Conseil National de l'Information Statistique, valable pour l'année 2011.

L'utilisation par l'Ined des renseignements individuels collectés sera conforme à la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Les dispositions de l'article 6 interdisent notamment toute utilisation à des fins de contrôle fiscal.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Ined.

**LETTRE AVIS pour les répondants aux deux vagues (2005 et 2008)**

LIEU, le  
Réf. :

Objet : Enquête sur l'étude des relations familiales et intergénérationnelles (Ined-Insee)

Madame, Monsieur,

Vous avez participé en 2005 puis en 2008 à l'enquête « Étude des relations familiales et intergénérationnelles ». Vous avez donné votre accord pour répondre à un troisième et dernier entretien. Je vous en remercie.

Vous avez reçu en novembre 2009 quelques premiers résultats de cette étude. L'enquête de 2011 viendra compléter celles réalisées en 2005 et 2008. Pour obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez consulter le site Internet suivant : <http://erfi.web.ined.fr/>.

Monsieur ou Madame....., enquêteur [ou enquêtrice] de l'Insee prendra prochainement contact avec vous. Il [ou elle] sera muni[e] d'une carte officielle l'accréditant. Il est important qu'il [elle] puisse rencontrer la même personne que celle qui avait répondu en 2008. Sa participation à cette dernière étape est fondamentale pour la qualité des résultats, même si sa situation familiale n'a pas évolué.

Soyez assuré(e)s que comme la loi en fait la plus stricte obligation, vos réponses resteront strictement anonymes et confidentielles. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Je vous remercie de l'accueil réservé à l'enquêteur [ou enquêtrice] et vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Régional,

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique sans avoir de caractère obligatoire.

Label n° %%% du Conseil National de l'Information Statistique, valable pour l'année 2011.

L'utilisation par l'Ined des renseignements individuels collectés sera conforme à la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Les dispositions de l'article 6 interdisent notamment toute utilisation à des fins de contrôle fiscal.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Ined.

Site du CNIS : <http://www.cnis.fr>